

## **Les modalités de la reprise du corps enseignant de Moutier se précisent**

**La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.**

La reprise du corps enseignant de Moutier est désormais sur les rails. Le Gouvernement jurassien et la Municipalité de Moutier, par sa Commission scolaire, ont en effet formellement pris contact, par courrier, avec les enseignant-e-s des cycles obligatoires de la cité prévôtoise. But de l'opération : obtenir officiellement les données du corps enseignant et donner les informations nécessaires au processus de reprise de leurs postes par l'Etat jurassien.

Concrètement, les enseignant-e-s qui travaillent dans l'une des écoles du cycle obligatoire de Moutier ont été ainsi invité-e-s à manifester leur intérêt à rejoindre le Canton du Jura en remplissant un formulaire jusqu'au 31 mars 2023. Les données seront évidemment traitées avec la plus stricte confidentialité et conformément à la loi sur la protection des données. Elles doivent permettre de cerner au mieux les besoins et les spécificités liées au poste de chacun. Pour rappel, un contrat de travail sera proposé aux enseignant-e-s et leur salaire nominal sera maintenu, indépendamment de leur lieu de résidence.

Des contacts individuels seront alors progressivement organisés ainsi qu'une deuxième séance générale d'information. Pour mémoire, une première prise de contact entre le corps enseignant prévôtois et le Service jurassien de l'enseignement avait eu lieu en mars à la Sociét'halle, sous forme de présentation de l'école jurassienne.

La Municipalité de Moutier et l'Etat jurassien sont enthousiastes à l'idée d'unir leurs efforts. Les deux entités souhaitent accompagner au mieux le processus du transfert du corps enseignant et ont pour objectif commun de créer d'ores et déjà un dialogue ouvert et constructif. La volonté partagée par toutes et tous est de permettre une continuité harmonieuse tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s prévôtois-e-s.

**Patrick Cerf**

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »

### **Une délégation prévôtoise invitée à s'exprimer devant une commission parlementaire jurassienne**

La Commission jurassienne des affaires extérieures et de la formation (CAEF) a formellement invité une délégation de Moutier pour présenter le fonctionnement de l'école prévôtoise, sous l'angle de son mode de gestion. Au moment où nous mettons sous presse, cette délégation - composée de Pierre Sauvain, conseiller municipal en charge des écoles et de membres des directions des écoles primaires et secondaire - devait répondre aux questions des sept député-e-s membres de la CAEF.

Cette invitation s'inscrit dans le cadre du projet de révision partielle de la loi jurassienne sur l'école obligatoire. Actuellement en examen à la CAEF, ce texte soumis au Parlement jurassien concerne principalement la mise en œuvre du projet d'autonomisation des directions. Le projet vise notamment à donner davantage de compétences aux directions des écoles, notamment grâce au système d'enveloppes pédagogiques octroyées par année scolaire. Dans ce cadre, des changements de rôle entre l'Etat jurassien et les communes sont envisagés, notamment par la mise en place de l'autonomisation des directions et une répartition des tâches plus précise sur la gestion de l'école obligatoire. La délégation prévôtoise était attendue pour livrer des informations sur les réalités de terrain dans le cadre du système actuellement en vigueur dans le canton de Berne. Un système duquel cette réforme tend à se rapprocher.